

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

SEANCE DU 14 AVRIL 2008

L'an Deux Mil huit, et le quatorze avril, à **18 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.L. PELLERIN – J.M.GAUDIN – D.LANGLIN – B.LOUISE – D.BIGEON –
C.GASNIER – V.BEAUMONT – G.OLIVIER – M.DUMAINE – A.RETOUR –
J.C.GUILLEMIN – M.TOUTAIN

Présents Suppléants : M.GUERIN – G.BERTRAND – T.SOUTIF – C.RUNGETTE – R.BOUVET –
P.LEPAGE – J.L.MARIE – P.CARRE – D.BABONNEAU – C.LETETREL

Absents excusés : D.VEGEE – P.BOUVET

Absent : //

Madame Christèle RUNGETTE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
 - Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-Présidents
 - Election des Vice-présidents
 - Composition des commissions
- Election des délégués au Syndicat Mixte des chemins de fers
 - Election des délégués au S.I.R.T.O.M.Flors-Condé
- Election d'un représentant au Parc Naturel Normandie-Maine
 - Election du délégué au C.N.A.S.
 - Election du délégué au Pays du Bocage-GIP ADECO
 - Election du représentant du Collège Charles Léandre
- Détermination du taux de la taxe des ordures ménagères
 - Décision modificative budgétaire n°1
 - Questions diverses

Monsieur BUREL, Président sortant, ouvre la séance par un discours puis il procède à l'appel des nouveaux délégués communautaires et les déclare installés dans leurs fonctions.

Il demande à Madame Christèle RUNGETTE, la benjamine de l'assemblée, de bien vouloir endosser la fonction de secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

DESIGNE à l'unanimité Madame Christèle RUNGETTE en qualité de secrétaire de séance

Election du Président

Monsieur BUREL demande au doyen d'âge de l'assemblée, de prendre la présidence afin de procéder à l'élection du président. Monsieur OLIVIER, doyen d'âge, invite alors l'assemblée à procéder à l'élection du Président. Il demande aux candidats de se nommer. Messieurs LOUISE et DUMAINE se présentent en tant que candidats à la présidence. Monsieur DUMAINE prend la parole afin d'exposer ses intentions pour la communauté de communes, puis laisse la parole à Monsieur LOUISE.

Monsieur OLIVIER procède ensuite au vote à bulletin secret et à la majorité absolue du président. Il désigne Messieurs LEPAGE et TOUTAIN assesseurs.

Les résultats du premier tour sont les suivants :

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Monsieur DUMAINE : 3 voix

Monsieur LOUISE : 9 voix

Monsieur LOUISE est proclamé président et a été immédiatement installé.

Monsieur LOUISE prend donc la présidence et demande au conseil communautaire de déterminer le nombre de Vice-présidents.

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président rappelle que l'article 13 des statuts de la Communauté de Communes prévoit deux Vice-présidents mais précise qu'il peut y avoir au maximum 3 vice-présidents (30% de l'effectif du conseil).

Plusieurs délégués souhaitent trois vice-présidents mais demandent à ce que leurs indemnités ne dépassent pas le montant prévu au budget primitif 2008.

Il y a lieu d'en confirmer le nombre ou de le modifier.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé,
Et après avoir délibéré,

DECIDE de modifier le nombre de Vice-présidents figurant aux statuts, et

DETERMINE le nombre de 3 Vice-présidents.

Election des Vice-Présidents

Il est procédé à l'élection du premier Vice-président selon le même mode de scrutins que pour le Président :

- Monsieur DUMAINE obtient 9 voix
- 3 bulletins sont nuls

Monsieur DUMAINE est élu Premier Vice-président et immédiatement installé.

Il est ensuite procédé à l'élection du deuxième Vice-président :

- Monsieur BEAUMONT obtient 10 voix
- Monsieur RETOUR obtient 1 voix
- 1 bulletin nul

Monsieur BEAUMONT est élu deuxième Vice-président et immédiatement installé.

Il est ensuite procédé à l'élection du troisième Vice-président :

- Monsieur PELLERIN obtient 9 voix
- Monsieur BIGEON obtient 1 voix
- 2 bulletins nuls

Monsieur PELLERIN est élu troisième Vice-président et immédiatement installé.

Composition des commissions

Monsieur le Président rappelle les commissions existantes depuis la création de la Communauté de Communes et propose qu'elles soient composées avec les nouveaux membres.

1^{ère} commission : Finances et Affaires juridiques

BEAUMONT Vincent, BABONNEAU Didier, BERTRAND Gérard, BOUVET Philippe, BOUVET Régis, GUERIN Martine, GUILLEMINE Jean-Claude

2^{ème} Commission : Affaires Economiques et de l'emploi

DUMAINE Michel, BEAUMONT Vincent, BOUVET Régis, CARRE Paul, LANGLIN Didier, TOUTAIN Marc, VEGEE Dominique

3^{ème} Commission : Aménagement de l'espace

PELLERIN Jean-Louis, BIGEON Daniel, CARRE Paul, GASNIER Claude, GAUDIN Jean-Marie, MARIE Jean-Louis, SOUTIF Thérèse

4^{ème} Commission : Culture-Loisirs-Education

DUMAINE Michel, BERTRAND Gérard, LEPAGE Philippe, MARIE Jean-Louis, RUNGETTE Christèle

5^{ème} Commission : Protection – mise en valeur de l'environnement- cadre de vie – tourisme

BABONNEAU Didier, BIGEON Daniel, GUERIN Martine, OLIVIER Gérard, RETOUR Alain, RUNGETTE Christèle, SOUTIF Thérèse, TOUTAIN Marc

6^{ème} Commission : Voirie

BIGEON Daniel, DUMAINE Michel, GASNIER Claude, GAUDIN Jean-Marie, GUILLEMINE Jean-Claude, LANGLIN Didier, LETETREL Charly, LOUISE Bruno, OLIVIER Gérard, PELLERIN Jean-Louis, RETOUR Alain

7^{ème} Commission : Appel d'Offres

Titulaires : PELLERIN Jean-Louis
BERTRAND Gérard
CARRE Paul

Suppléants : BOUVET Régis
VEGEE Dominique
GASNIER Claude

8^{ème} Commission : Service Public d'Assainissement Non Collectif

BIGEON Daniel, DUMAINE Michel, GAUDIN Jean-Marie, LANGLIN Didier,
LEPAGE Philippe, MARIE Jean-Louis, PELLERIN Jean-Louis, RUNGETTE
Christèle, TOUTAIN Marc, VEGEE Dominique

Election des délégués au Syndicat Mixte des chemins de fers

Vu l'article L5211.7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien des anciennes lignes de chemin de fer du Bocage qui prévoient deux délégués titulaires et un suppléant par collectivité,

Monsieur le Président rappelle que l'élection des délégués se fait par vote à bulletins secrets à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour les 3^{ème} tour. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir procédé à l'élection des deux délégués titulaires et d'un suppléant,

Sont élus à l'unanimité :

Délégués titulaires :

- **Monsieur BIGEON Daniel**, né le 26/04/1956 domicilié La Vannerie à Dompierre
- **Monsieur RETOUR Alain**, né le 11/11/1945, domicilié 1Bis Rue de la Croix Boissée à Messei

Délégué suppléant :

- **Monsieur LANGLIN Didier**, né le 06/03/1958 domicilié La Crétine à Le Chatellier

Election des délégués au S.I.R.T.O.M.Flers-Condé

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 août 2002 attribuant la compétence ordures ménagères à la Communauté de Communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2002 sollicitant son adhésion au SIRTOM de Flers-Condé,

Vu la délibération du 10 octobre 2002 du SIRTOM de Flers-Condé acceptant cette adhésion,

Vu le renouvellement du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2008,

Vu les statuts du SIRTOM de Flers-Condé,

Vu l'article L5211.7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après un vote à bulletins secrets,

DESIGNE les cinq délégués titulaires et les cinq délégués suppléants

Sont élus à l'unanimité,

Délégués titulaires :

- **Monsieur BIGEON Daniel**, né le 26/04/1956 domicilié à La Vannerie 61 700 Dompierre
- **Monsieur BERTRAND Gérard**, né le 04/12/1949, domicilié à Les Rimaines 61220 Bellou en Houlme
- **Monsieur MARIE Jean-Louis**, né le 13/12/1951 domicilié à Le Pont Nord 61450 La Ferrière aux Etangs
- **Monsieur CARRE Paul**, né le 19/08/1949, domicilié à Le Buisson Jourdan 61440 Messei
- **Monsieur LEPAGE Philippe**, né le 17/08/1949, domicilié à Les Buissons 61440 Echalou

Délégués suppléants :

- **Monsieur VEGEE Dominique**, né le 29/12/1961, domicilié à Le Bourg 61440 Saint André de Messei
- **Monsieur RETOUR Alain**, né le 11/11/1945, domicilié à 1 Bis rue de la Croix Boissée 61440 Messei
- **Madame SOUTIF Thérèse**, née le 27/02/1946, domiciliée à La Vignonnaire 61450 Le Chatellier
- **Madame RUNGETTE Christèle**, née le 16/12/1969, domiciliée à Le Bourg 61220 La Coulonche
- **Monsieur BOUVET Régis**, né le 01/06/1955 domicilié à Le Bourg 61700 Dompierre

Election d'un représentant au Parc Naturel Normandie-Maine

Monsieur le Président rappelle que les nouveaux statuts du Syndicat mixte du Parc prévoient un collège des EPCI dont les représentants pourront assister aux réunions du Comité Syndical. Il convient donc à chaque EPCI de désigner un représentant qui sera appelé à siéger à titre consultatif au sein du comité syndical.

Il est précisé que cette personne ne doit pas être déjà désignée au titre d'une Mairie, du Conseil Régional ou du Conseil Général.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité **Monsieur le Président**, en qualité de représentant de l'E.P.C.I au Parc Naturel Régional Normandie Maine.

Election du délégué CNAS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le personnel de la collectivité et indique, que suite au renouvellement du conseil communautaire, il est nécessaire de désigner un délégué local élu au CNAS. La durée de son mandat est calée sur celle du mandat municipal soit 6 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de désigner **Monsieur le Président** en qualité de délégué élu.

Election du délégué au Pays du Bocage-GIP ADECO

Vu les statuts du Groupement d'Intérêt Public ADECO-Pays du Bocage notamment l'article 18,

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale du GIP ADECO-Pays du Bocage comprend un représentant par collectivité ou association bénéficiant d'un nombre de voix délibérative proportionnel à leur population, soit 8 voix pour la Communauté de Communes.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité **Monsieur DUMAINE Michel** de Messei en qualité de représentant de l'EPCI au sein de ce groupement.

Election du représentant du Collège Charles Léandre

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes fait partie du Conseil d'Administration du Collège Charles Léandre à la Ferrière aux Etangs. Il convient de désigner un représentant.

Il est précisé que cette personne ne doit pas être déjà désignée par le Conseil Général ou la Mairie de l'établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir voté,

DESIGNE à l'unanimité **Monsieur DUMAINE Michel** de Messei en qualité de représentant de l'E.P.C.I. au sein du Conseil d'Administration du Collège.

Détermination du taux des ordures ménagères

En application de la Loi de finances 2004 et de son article 107 applicable au 1er janvier 2005,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**,

FIXE à l'unanimité à 12.78% le taux applicable aux bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget primitif 2008 a été voté le 26 février dernier sans les états de notifications des bases d'impositions. Suite à l'obtention de ces documents, il convient de procéder à des modifications budgétaires.

Réduction de crédits en section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 73 « Impôts et taxes »
 - o compte 7311 : - 3 280 €
 - o compte 7331 : - 170 €
 - 3 450 €
- Chapitre 74 « Dotations-Subventions-Participations »
 - o Compte 74124 : +10 244 €
 - o Compte 74834 : + 433 €
 - o Compte 74833 : -12 649 €
 - o Compte 7488 : - 395 €
 - 2 367€

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 « Charges à caractère général »
 - o Compte 61523 : - 5 817€

Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 1 221 497 €.

Egalement, il convient de corriger une erreur dans la maquette budgétaire et de procéder au virement dans la section d'investissement :

- Chapitre 041, compte 2317 : + 127 815 €
- Chapitre 23, compte 2317: - 127 815 €

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité les modifications budgétaires.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président souhaite que Monsieur BUREL, fondateur de la Communauté de Communes soit le Président d'Honneur et demande aux conseillers communautaires de voter en se levant.

Monsieur BUREL est élu à l'unanimité Président d'Honneur de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,